



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoint  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROU Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.043 – DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR INTÉGRER LA CLECT

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder à la désignation de notre représentant au sein de la CLECT, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'Agglomération du Choletais.

Pour rappel, la CLECT est une instance obligatoire dès qu'il y a une intercommunalité. Son rôle est crucial, bien que technique : elle doit évaluer le coût des compétences que notre commune transfère à l'Agglo (et inversement).

Le but est que ces transferts soient financièrement neutres : la commune ne doit ni s'enrichir, ni s'appauvrir lorsqu'une mission change de main. C'est ce qui définit notre "Attribution de Compensation", soit la somme que l'Agglo nous reverse chaque année.

Il est essentiel d'y avoir un représentant vigilant. La CLECT vérifie que les calculs sont justes et que les intérêts de Trémentines sont préservés lors des débats budgétaires au niveau de l'Agglomération. C'est le garant de l'équilibre de nos finances locales.

Pour siéger dans cette commission qui demande une bonne maîtrise des dossiers financiers et une vision globale de notre gestion municipale, Monsieur le Maire vous propose de désigner Maurice DILE. En sa qualité de 1er Adjoint, Maurice suit déjà de près ces dossiers techniques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

<b>Nombre de Votants</b>	<b>23</b>
Abstention	<b>1</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>22</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L. 1609-2 du Code Général des Impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;  
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Choletais ;  
Considérant la nécessité pour la commune de Trémentines d'être représentée au sein de ladite commission ;

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

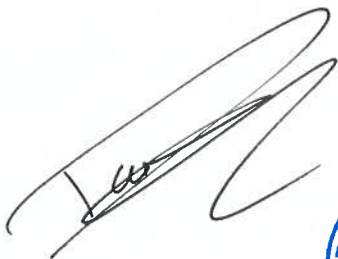
**DE DÉSIGNER** Monsieur Maurice DILE, 1er Adjoint, comme représentant de la commune de Trémentines auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération du Choletais.

**DE PRÉCISER** que ce mandat est lié à la durée du mandat municipal en cours.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de l'Agglomération du Choletais et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoint  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROU Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.044 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Actuellement, la commission des Finances, créée par la délibération DCM2026.034 du 20 mars 2026, est composée de 9 membres en plus du Maire.

Madame Laëtitia CHEVALIER souhaite être intégrée à la commission des Finances nécessite une modification de l'acte initial.

En effet, selon l'article L. 2121-22 du CGCT, c'est le Conseil Municipal qui a la compétence exclusive pour former et modifier les commissions. Une nouvelle délibération est donc indispensable pour valider cette nomination et garantir le respect du principe de représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>1</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>22</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22 relatif à la création des commissions municipales ;  
Vu la délibération n° DCM2026.034 en date du 20 mars 2026 portant création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres ;  
Considérant le souhait de renforcer la commission n°6 « Commission des Finances » par l'intégration d'un nouveau membre ;  
Considérant que le Conseil Municipal peut modifier la composition des commissions à tout moment au cours de ses séances ;

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de compléter la liste des membres de la Commission des Finances.

**DÉSIGNE** Madame Laëtitia CHEVALIER en qualité de membre de ladite commission.

**PRÉCISE** que les autres dispositions de la délibération DCM2026.034 restent inchangées, notamment le rôle du Maire en tant que président de droit et l'absence de pouvoir décisionnel propre de la commission.

**DIT** que la nouvelle composition de la Commission des Finances est la suivante :

Président de droit : Nicolas POITOU

Vice-président : Maurice DILÉ

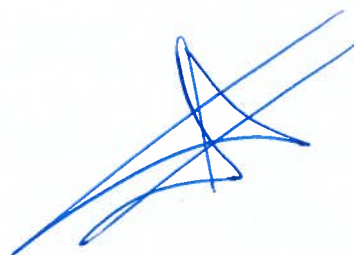
Membres : Virginie RAUD, Fabien BELLANGER, Sophie LEFORT, Benoît GUINEBERTEAU, Michel RIGOULAY, Sonia GAUDICHEAU, Audrey CHARPENTIER, Jean-Claude FONTENEAU et Laëtitia CHEVALIER.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.045 – FIXATION DES TARIFS 2027 DES SALLES ERNEST DUBOIS ET GERARD PHILIPPE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2027 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour les salles Ernest Dubois et Gérard Philippe.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

#### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2027 telle que présentée ci-après :

<b>Location salle "Ernest DUBOIS"</b>	Locataires résidant à TRÉMENTINES	Locataires résidant hors commune
Location pour une ½ journée	<b>104.00</b>	<b>156.50</b>
Location pour une journée	<b>187.00</b>	<b>270.00</b>

<b>Location de la salle Gérard Philippe</b>		<b>Montant par jour</b>
Salle	Pour les associations Trémentinaises	<b>GRATUIT une fois par an À partir de la 2<sup>ème</sup> location 72.00 €</b>
	Pour les particuliers et entreprises Trémentinaises	<b>145.00 €</b>
	Pour les associations non Trémentinaises	<b>280.00 €</b>
	Pour les particuliers ou les entreprises non Trémentinaises	<b>410.00 €</b>
	Associations théâtrales non Trémentinaises Forfait (un forfait par location) 3 jours de répétition + 4 séances	<b>460.00 €</b>
	Associations théâtrales non Trémentinaises Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	<b>140.00 € par jour supplémentaire</b>
Poursuite	1 journée	<b>80.00 €</b>
	Forfait 3 jours de répétition + 4 séances	<b>160.00 €</b>
	Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	<b>46.00 € par jour supplémentaire</b>
Caution exigée pour le matériel utilisé		<b>1 000.00 €</b>
Caution exigée pour la sono		<b>2 000.00 €</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2027.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU




**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents** : M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance** : Alexandre CADIOT

#### DCM2026.046 – FIXATION DES TARIFS 2028 DES SALLES ERNEST DUBOIS ET GERARD PHILIPPE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2028 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour les salles Ernest Dubois et Gérard Philippe.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

#### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2028 telle que présentée ci-après :

<b>Location salle "Ernest DUBOIS"</b>	Locataires résidant à TRÉMENTINES	Locataires résidant hors commune
Location pour une ½ journée	<b>106.00</b>	<b>160.00</b>
Location pour une journée	<b>190.00</b>	<b>275.00</b>

<b>Location de la salle Gérard Philippe</b>		<b>Montant par jour</b>
Salle	Pour les associations Trémentinaises	<b>GRATUIT</b> <b>une fois par an</b> <b>À partir de la 2<sup>ème</sup> location 73.00 €</b>
	Pour les particuliers et entreprises Trémentinaises	<b>150.00 €</b>
	Pour les associations non Trémentinaises	<b>285.00 €</b>
	Pour les particuliers ou les entreprises non Trémentinaises	<b>420.00 €</b>
	Associations théâtrales non Trémentinaises <b>Forfait</b> (un forfait par location) 3 jours de répétition + 4 séances	<b>470.00 €</b>
	Associations théâtrales non Trémentinaises Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	<b>145.00 € par jour supplémentaire</b>
Poursuite	1 journée	<b>85.00 €</b>
	<b>Forfait</b> 3 jours de répétition + 4 séances	<b>165.00 €</b>
	Jour de répétition ou de représentation supplémentaire	<b>47.00 € par jour supplémentaire</b>
Caution exigée pour le matériel utilisé		<b>1 000.00 €</b>
Caution exigée pour la sono		<b>2 000.00 €</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2028.

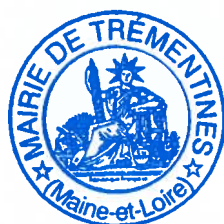
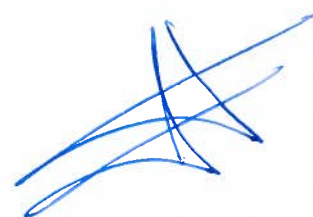
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.047 – FIXATION DES TARIFS 2027 DE LA SALLE DES MAUGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2027 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle des Mauges.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2027 telle que présentée ci-après :

Type de location	Locataires TRÉMENTINAIS (Résidence principale ou siège social)	Locataires hors commune
Repas de famille	<b>185.00</b>	<b>185.00</b>
Concours de cartes, Vins d'honneur, Départs en retraite, Fêtes des Comités d'Entreprises	<b>105.00</b>	<b>105.00</b>
Réunions et Assemblées Générales des Associations	<b>Gratuité</b>	<b>185.00</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2027.

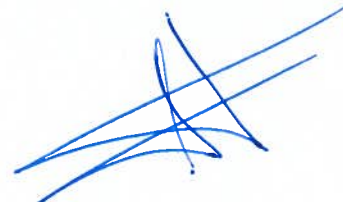
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.048 – FIXATION DES TARIFS 2028 DE LA SALLE DES MAUGES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2028 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle des Mauges.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2028 telle que présentée ci-après :

Type de location	Locataires TRÉMENTINAIS (Résidence principale ou siège social)	Locataires hors commune
Repas de famille	<b>189.00</b>	<b>189.00</b>
Concours de cartes, Vins d'honneur, Départs en retraite, Fêtes des Comités d'Entreprises	<b>107.00</b>	<b>107.00</b>
Réunions et Assemblées Générales des Associations	<b>Gratuité</b>	<b>189.00</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.049 – FIXATION DES TARIFS 2027 DE LA SALLE COLETTE BROQUIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2027 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle Colette Broquin.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

**DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2027 telle que présentée ci-après :

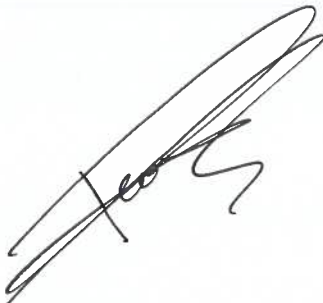
Type de location	
Repas de famille	<b>186.00</b>
Vins d'honneur	<b>110.00</b>
Réunions et Assemblées Générales des Associations trémentinaises	<b>Gratuité</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2027.


**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.050 – FIXATION DES TARIFS 2028 DE LA SALLE COLETTE BROQUIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2028 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle Colette Broquin.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2028 telle que présentée ci-après :

Type de location		
Repas de famille		<b>190.00</b>
Vins d'honneur		<b>112.00</b>
Réunions Générales trémentinaises	et des Associations trémentinaises	<b>Gratuité</b>

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoint  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.051 – FIXATION DES TARIFS 2027 DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2027 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour le complexe sportif et de ses annexes.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2027 telle que présentée ci-après :


- Pour les associations ou sociétés extérieures : **31.00 € de l'heure**
- Salles du Complexe de l'Èvre (y compris le boulodrome, quelle que soit la durée d'utilisation) mais seulement dans la mesure où l'animation prévue ne peut pas se réaliser dans une autre infrastructure de la commune et à condition de ne pas entraver le déroulement des activités sportives occupant régulièrement la salle : **125.00 €/jour.**

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2027.

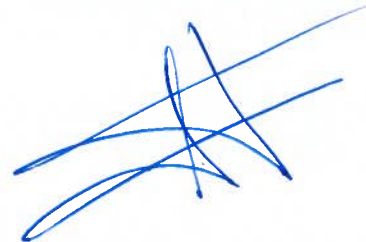
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoint  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.052 – FIXATION DES TARIFS 2028 DU COMPLEXE SPORTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2028 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour le complexe sportif et de ses annexes.

<b>Nombre Votants</b>	<b>de</b>	<b>23</b>
Abstention		<b>0</b>
Voix « Contre »		<b>0</b>
Voix « Pour »		<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOPTÉ** la grille tarifaire des locations de salles pour 2028 telle que présentée ci-après :

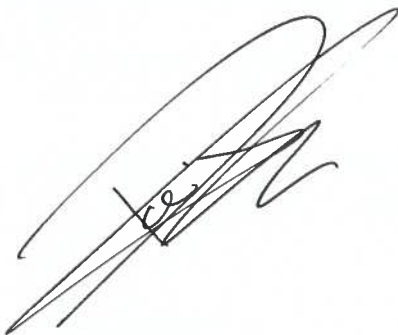
- Pour les associations ou sociétés extérieures : **32.00 € de l'heure**
- Salles du Complexe de l'Èvre (y compris le boulodrome, quelle que soit la durée d'utilisation) mais seulement dans la mesure où l'animation prévue ne peut pas se réaliser dans une autre infrastructure de la commune et à condition de ne pas entraver le déroulement des activités sportives occupant régulièrement la salle : **128.00 €/jour.**

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2028.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.053 – FIXATION DES TARIFS 2027 DE LA SALLE AZURA 2000

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2027 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle Azura 2000.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
 Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

**DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2027 telle que présentée ci-après :

**Légende :**

Salle 1 : 500 personnes  
 Salle 2 : 80 personnes  
 Salle 3 : Cuisine

**Pour les Associations Trémentinaises**

**1<sup>ère</sup> location : gratuité**  
**2<sup>ème</sup> location et suivantes : montant de la catégorie A.**

N.B. : Par sociétés, il est entendu sociétés commerciales et industrielles

CATEGORIES	1	2	1+2	1+3	2+3	1+2+3
<b>CATEGORIE A</b> . Associations communales	<b>280.00 €</b>	<b>92.00 €</b>	<b>321.00 €</b>	<b>332.00 €</b>	<b>133.00 €</b>	<b>388.00 €</b>
<b>CATEGORIE B</b> . Particuliers résidant à Trémentines . Mariages communaux (parents directs) . Stés avec activité professionnelle implantée à TREMENTINES	<b>561.00 €</b>	<b>194.00 €</b>	<b>648.00 €</b>	<b>673.00 €</b>	<b>275.00 €</b>	<b>785.00 €</b>
<b>CATEGORIE C</b> . Vins d'honneur (secteur paroissial)	<b>280.00 €</b>					
<b>CATEGORIE D</b> . Associations hors Commune . Particuliers et entreprises hors Commune	<b>945.00 €</b>	<b>375.00 €</b>	<b>1050.00 €</b>	<b>1125.00 €</b>	<b>530.00 €</b>	<b>1255.00 €</b>
<b>CATEGORIE E</b> . Autocaristes	1 <sup>ère</sup> Journée : <b>1255.00 €</b> Journées suivantes : <b>605.00 €/Journée</b>					

**LOCATION D'UN BARNUM : 185€**

**LOCATION DE MANGE-DEBOUT : 10 € l'unité**

**LOCATION DES NAPPES POUR MANGE-DEBOUT : 5.00 € l'unité**

**LOCATION DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE (salle 1 + 2 + 3) sur 2 jours pour un mariage**

CATEGORIES	PRIX
Mariages communaux (Mariés et/ou parents des mariés résidant à TRÉMENTINES)	<b>1 215.00 €</b>
Mariages hors commune	<b>1 790.00 €</b>

**PRÉPARATION DES SALLES :**

- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des particuliers ou une association afin d'assurer la décoration : **120.00 €**
- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des entreprises afin d'assurer la préparation : **180.00 €**

**FORFAIT MENAGE :**

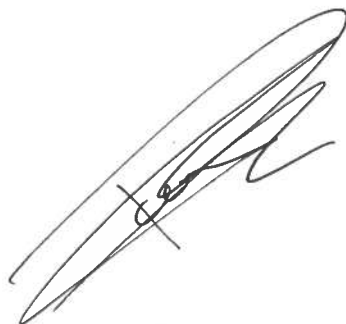
- ❖ Ménage de l'ensemble des salles : **585.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle et cuisine – Chambre froide : **510.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle : **390.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle et cuisine – Chambre froide : **460.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle : **175.00 €**
- ❖ Caution ménage d'appoint (si manquement au règlement) : **255.00 €**

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2027.

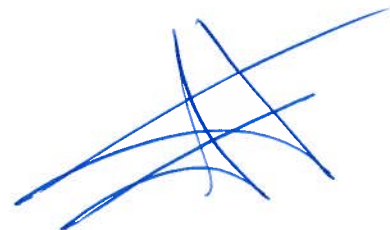
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**





Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.054 – FIXATION DES TARIFS 2028 DE LA SALLE AZURA 2000

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin d'optimiser la gestion administrative et d'offrir une meilleure prévisibilité budgétaire aux locataires des salles communales, il est proposé de fixer les tarifs de ces dernières pour l'exercice 2028 en appliquant une progression forfaitaire d'environ **2 %** par an (considérant qu'il convient d'arrondir les tarifs afin d'éviter de percevoir des centimes), correspondant à l'évolution prévisionnelle des charges de fonctionnement des bâtiments.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition pour la salle Azura 2000.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant la nécessité d'anticiper l'évolution des recettes de fonctionnement,  
 Considérant l'intérêt d'une tarification pluriannuelle pour la sécurité des contrats de location,

**DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

**ADOpte** la grille tarifaire des locations de salles pour 2028 telle que présentée ci-après :

**Légende :**

Salle 1 : 500 personnes  
 Salle 2 : 80 personnes  
 Salle 3 : Cuisine

**Pour les Associations Trémentinaises**

**1<sup>ère</sup> location : gratuité**  
**2<sup>ème</sup> location et suivantes : montant de la catégorie A.**

N.B. : Par sociétés, il est entendu sociétés commerciales et industrielles

<b>CATEGORIES</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1+2</b>	<b>1+3</b>	<b>2+3</b>	<b>1+2+3</b>
<b>CATEGORIE A</b> . Associations communales	<b>285.00 €</b>	<b>94.00 €</b>	<b>327.00 €</b>	<b>339.00 €</b>	<b>136.00 €</b>	<b>396.00 €</b>
<b>CATEGORIE B</b> . Particuliers résidant à Trémentines . Mariages communaux (parents directs) . Stés avec activité professionnelle implantée à TREMENTINES	<b>572.00 €</b>	<b>198.00 €</b>	<b>661.00 €</b>	<b>687.00 €</b>	<b>280.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
<b>CATEGORIE C</b> . Vins d'honneur (secteur paroissial)	<b>285.00 €</b>					
<b>CATEGORIE D</b> . Associations hors Commune . Particuliers et entreprises hors Commune	<b>965.00 €</b>	<b>385.00 €</b>	<b>1075.00 €</b>	<b>1150.00 €</b>	<b>540.00 €</b>	<b>1280.00 €</b>
<b>CATEGORIE E</b> . Autocaristes	1 <sup>ère</sup> Journée : <b>1280.00 €</b> Journées suivantes : <b>620.00 €/Journée</b>					

**LOCATION D'UN BARNUM : 190€**

**LOCATION DE MANGE-DEBOUT : 10 € l'unité**

**LOCATION DES NAPPES POUR MANGE-DEBOUT : 5.00 € l'unité**

**LOCATION DE L'ENSEMBLE DU COMPLEXE (salle 1 + 2 + 3) sur 2 jours pour un mariage**

CATEGORIES	PRIX
Mariages communaux (Mariés et/ou parents des mariés résidant à TRÉMENTINES)	<b>1 240.00 €</b>
Mariages hors commune	<b>1 825.00 €</b>

**PRÉPARATION DES SALLES :**

- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des particuliers ou une association afin d'assurer la décoration : **122.00 €**
- Tarif de location, par demi-journée, la veille d'une manifestation organisée par des entreprises afin d'assurer la préparation : **185.00 €**

**FORFAIT MENAGE :**

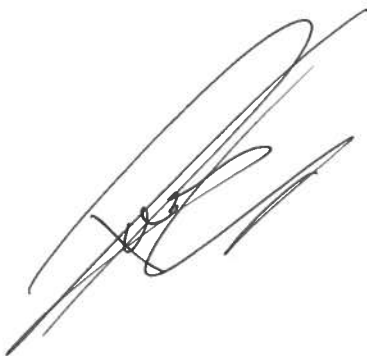
- ❖ Ménage de l'ensemble des salles : **600.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle et cuisine – Chambre froide : **520.00 €**
- ❖ Ménage de la grande salle : **400.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle et cuisine – Chambre froide : **470.00 €**
- ❖ Ménage de la petite salle : **180.00 €**
- ❖ Cautio n ménage d'appoint (si manquement au règlement) : **260.00 €**

**DIT** que ces tarifs s'appliqueront à toute réservation enregistrée à compter de ce jour pour des événements se déroulant en 2028.

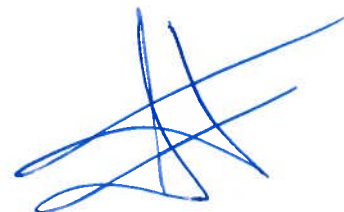
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les contrats de location et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**





Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROU Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.055 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU PROFIT DE L'IRSS

L'IRSS a sollicité la commune de Trémentines pour utiliser diverses infrastructures sportives (incluant le DOJO). Le Bureau Municipal a émis un avis favorable à cette demande en fixant les conditions suivantes :

- **Redevance d'occupation :** Fixée à **250 € par jour** pour l'usage des espaces intérieurs et extérieurs.
- **Dépôt de garantie :** Un chèque de caution de **750 €** sera exigé. Ce montant sera restitué à l'issue de l'occupation, sous réserve de l'état des lieux.

Une convention va acter cet accord. Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette proposition et demande que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant la demande formulée par l'IRSS (Institut Régional Sport et Santé)  
représenté par M. Ludovic Landais pour l'utilisation des infrastructures sportives de  
la commune ;  
Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal ;

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le  
Conseil Municipal :

**ACCEPTÉ** la mise à disposition des infrastructures sportives (locaux et  
extérieurs) au profit de l'IRSS.

**FIXE** le tarif de location à **250 € par jour** d'utilisation.

**EXIGE** la remise d'un chèque de caution d'un montant de **750 €**, lequel sera  
restitué après l'occupation si aucune dégradation n'est constatée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation  
correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la  
présente délibération.

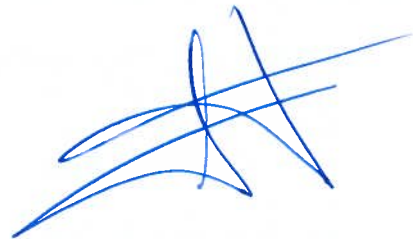
**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROU Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.056 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la municipalité s'attache à offrir des services de proximité de qualité aux familles tout en veillant au strict équilibre budgétaire de la commune.

Toutefois, la collectivité doit faire face à une évolution constante des coûts de fonctionnement, impactée par la hausse du prix des matières premières, de l'énergie et des charges de personnel. Pour mémoire, après les ajustements de 2025, une nouvelle réévaluation est jugée nécessaire afin de maintenir la pérennité du service.

La commission « Affaires Sociales et Vie Scolaire » s'est réunie pour étudier l'impact de la conjoncture économique sur le service de restauration.

Afin de garantir un service accessible tout en responsabilisant les usagers, la commission préconise une augmentation de **0,10 €** sur le tarif du repas pour chaque catégorie de quotient familial (QF), ainsi qu'une révision des tarifs pour le personnel et les repas adultes.

Il est précisé que le système de pénalités pour non-réservation reste inchangé afin d'assurer une gestion optimale des stocks et d'éviter le gaspillage alimentaire.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote ces propositions.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération antérieure DCM2025.044 du 21 mai 2025 relatives aux tarifs du service de restauration scolaire ;  
Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales et Vie Scolaire ;

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**DE FIXER**, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

- QF < 500 : 4,28 € le repas
- QF entre 501 et 1100 : 4,38 € le repas
- QF > 1100 : 4,48 € le repas
  
- Repas pour les participants à l'ALSH et mercredis scolaires : 4,38 € le repas
- Repas pour le personnel communal : 4,89 € le repas
- Repas adulte (enseignants, associations trémentinaises lors de manifestations organisées sur la commune et après accord du chef cuisinier en fonction des disponibilités du service) : 7,03 € le repas

**DE MAINTENIR** le dispositif de pénalités financières en cas de non-réservation dans les délais impartis, conformément au règlement intérieur en vigueur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**PRÉCISE QUE** les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune au compte prévu à cet effet.


Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents** : M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECROU Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance** : Alexandre CADIOT

#### DCM2026.057 – TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la politique familiale de la commune, la municipalité veille à préserver le pouvoir d'achat des foyers trémentinais tout en assurant un service de proximité de qualité.

Si une réévaluation a été jugée nécessaire pour la restauration scolaire en raison de la hausse des matières premières, la commission "Affaires Sociales et Vie Scolaire" a étudié la situation des services d'accueil périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), incluant les mercredis en période scolaire.

Considérant l'historique récent et notamment la hausse de 0,03 € par quart d'heure appliquée en 2024, la commission préconise aujourd'hui de ne pas procéder à une nouvelle augmentation pour la rentrée prochaine. L'objectif est de stabiliser la participation financière des familles pour ces temps d'accueil.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la grille tarifaire actuelle pour l'année scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette proposition.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>1</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>22</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération DCM2024.039 du 22 mai 2024 fixant les tarifs périscolaires ;  
Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Vie Scolaire ;

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**DE MAINTENIR**, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs de l'accueil périscolaire tels qu'établis précédemment, à savoir :

- **QF < 500 :** 0,45 € le quart d'heure
- **QF 501 à 700 :** 0,58 € le quart d'heure
- **QF 701 à 900 :** 0,70 € le quart d'heure
- **QF 901 à 1100 :** 0,83 € le quart d'heure
- **QF 1101 à 1500 :** 0,95 € le quart d'heure
- **QF > 1501 :** 1,01 € le quart d'heure

**DE MAINTENIR** inchangés les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des mercredis scolaires.

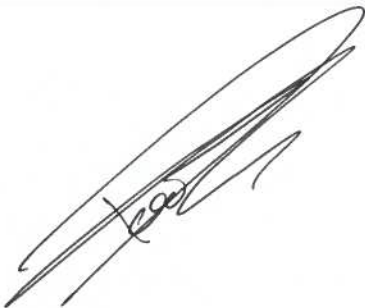
**DE CONFIRMER** le maintien de la surtaxe de 10 € pour tout enfant repris après 19h00.

**DE CONFIRMER** que le temps du midi sera facturé 4.18 €.

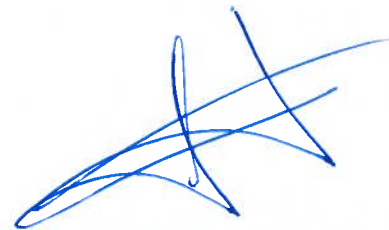
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

NOMBRE de CONSEILLERS	
ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents** : M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés** : Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance** : Alexandre CADIOT

#### **DCM2026.057 – TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) – ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la politique familiale de la commune, la municipalité veille à préserver le pouvoir d'achat des foyers trémentinais tout en assurant un service de proximité de qualité.

Si une réévaluation a été jugée nécessaire pour la restauration scolaire en raison de la hausse des matières premières, la commission "Affaires Sociales et Vie Scolaire" a étudié la situation des services d'accueil périscolaire et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), incluant les mercredis en période scolaire.

Considérant l'historique récent et notamment la hausse de 0,03 € par quart d'heure appliquée en 2024, la commission préconise aujourd'hui de ne pas procéder à une nouvelle augmentation pour la rentrée prochaine. L'objectif est de stabiliser la participation financière des familles pour ces temps d'accueil.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la grille tarifaire actuelle pour l'année scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette proposition.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>1</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>22</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération DCM2024.039 du 22 mai 2024 fixant les tarifs périscolaires ;  
Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Vie Scolaire ;

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**DE MAINTENIR**, pour l'année scolaire 2026-2027, les tarifs de l'accueil périscolaire tels qu'établis précédemment, à savoir :

- **QF < 500 :** 0,45 € le quart d'heure
- **QF 501 à 700 :** 0,58 € le quart d'heure
- **QF 701 à 900 :** 0,70 € le quart d'heure
- **QF 901 à 1100 :** 0,83 € le quart d'heure
- **QF 1101 à 1500 :** 0,95 € le quart d'heure
- **QF > 1501 :** 1,01 € le quart d'heure

**DE MAINTENIR** inchangés les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et des mercredis scolaires.

**DE CONFIRMER** le maintien de la surtaxe de 10 € pour tout enfant repris après 19h00.

**DE CONFIRMER** que le temps du midi sera facturé 4.38 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.058 – ACTUALISATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE – ANNÉE 2026/2027

Monsieur le Maire expose que le service de restauration scolaire accueille chaque jour un grand nombre d'enfants.

Pour garantir la sécurité alimentaire, la discipline durant le temps du repas et la fluidité des inscriptions, un règlement intérieur précis est indispensable.

L'actualisation annuelle permet d'ajuster les modalités d'inscription et de facturation afin de mieux répondre aux besoins des familles tout en optimisant la gestion des stocks de denrées.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le nouveau règlement.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les dispositions relatives à la sécurité sanitaire et à l'accueil des mineurs ;  
Considérant la nécessité de fixer un cadre clair pour le bon fonctionnement du restaurant municipal ;

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**D'APPROUVER** le règlement intérieur du service de restauration scolaire pour l'année 2026/2027 ci-annexé.

**DE PRÉCISER** que ce règlement se substitue aux versions précédentes dès sa mise en application.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution et à le porter à la connaissance des usagers.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.059 – ACTUALISATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS – ANNÉE 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise des accueils avant et après l'école, ainsi que les mercredis et vacances (accueil de loisirs).

Ces services sont régis par des normes de la CAF et de la SDJES (Jeunesse et Sports).

La mise à jour du règlement intérieur vise à définir les droits et devoirs des familles concernant les horaires, les protocoles de santé, les modalités de réservation et les conditions d'exclusion en cas de non-respect des règles de vie.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le nouveau règlement.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	
Abstention	<b>0</b>
Voix « Contre »	<b>0</b>
Voix « Pour »	<b>23</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Considérant l'importance de sécuriser juridiquement l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et de loisirs ;

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

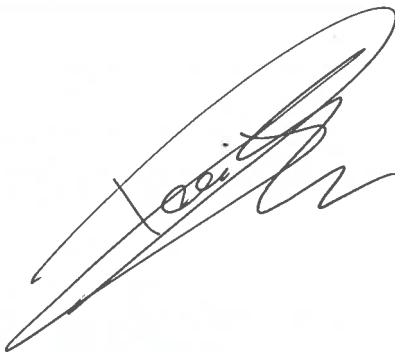
**D'APPROUVER** le règlement intérieur unique concernant l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pour l'année 2026/2027 ci-annexé.

**DE PRÉCISER** que ce règlement se substitue aux versions précédentes dès sa mise en application.


**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution et à assurer sa diffusion auprès des familles utilisatrices.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.060 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE À TEMPS NON COMPLET (32/35ÈME)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un agent occupant actuellement un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35ème) souhaite réduire son temps de travail pour passer à 32 heures par semaine (soit un service de 91,43 %) à compter du 1er septembre 2026.

Conformément au principe de correspondance entre le grade et l'emploi, il convient de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste à temps complet et en créant un poste à temps non complet de même grade à hauteur de 32/35ème.

Il propose en conséquence :

- La suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35ème) ;
- La création simultanée d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (32/35ème) à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote le nouveau règlement.

<b>Nombre de</b>	<b>23</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>
Abstention	0
Voix « Contre »	0
Voix « Pour »	23

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants ;  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 542-2 et L. 542-3 relatifs à la fixation des effectifs et à la modification des emplois ;  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu le tableau des effectifs de la commune de Trémentines actuellement en vigueur ;  
Vu la demande écrite de Mme Cassandra VUKOVIK, Adjoint Technique territorial, en date du 15 mars 2026, sollicitant une réduction de son temps de travail à 32 heures hebdomadaires pour raisons personnelles à compter du 1er septembre 2026 ;  
Considérant les nécessités de service et l'avis favorable de l'autorité territoriale à cette demande ;  
Considérant que la modification du temps de travail de l'agent ne constitue pas une suppression d'emploi au sens de l'article L. 542-2 du Code général de la fonction publique, dès lors qu'elle répond à une demande individuelle et ne remet pas en cause l'affiliation à la CNRACL ;

### DÉLIBÈRE :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**D'ACTER** favorablement la demande de l'agent ;

**D'APPROUVER** la suppression, à compter du 1er septembre 2026, de l'emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35ème) ;

**DE CRÉER**, à compter de la même date, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (32/35ème) ;

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la commune, conformément à l'annexe jointe ;

**DE DONNER POUVOIR** au Maire pour signer tout acte et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

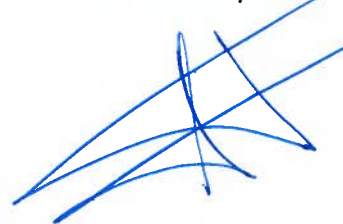
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### **DCM2026.061 – CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICE ADMINISTRATIF**

Le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il explique par ailleurs au Conseil Municipal que l'emploi non permanent créé par la délibération n°2025.116 du 17 décembre 2025 pour un accroissement temporaire d'activité s'avère insuffisant au regard des besoins actuels de la commune.

Le volume horaire initialement fixé à 20,50 heures ne permet pas de couvrir l'ensemble des nécessités de service, notamment le mercredi. Afin de répondre efficacement aux sollicitations administratives croissantes, il est proposé de porter la durée de travail hebdomadaire de ce poste à 23,50 heures (en centièmes) et propose de créer un poste respectant ce temps de travail.

Ce nouveau poste permettra une organisation du travail du lundi au vendredi, optimisant ainsi la gestion des dossiers et l'accueil des usagers.

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote cette proposition.

<b>Nombre Votants</b>	<b>de</b>	<b>23</b>
Abstention		<b>0</b>
Voix « Contre »		<b>0</b>
Voix « Pour »		<b>23</b>

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° relatif au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ;  
Vu la délibération n° 2025.116 en date du 17 décembre 2025 portant création d'un emploi non permanent au sein du service administratif pour une durée de 20,50 heures hebdomadaires ;  
Considérant la vacance du poste due à l'absence d'un agent en disponibilité de droit ;  
Considérant l'évolution des missions confiées et l'augmentation constante de la charge de travail constatée pour le poste d'agent d'accueil de la mairie ;  
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la présence de l'agent sur l'ensemble de la semaine, du lundi au vendredi (incluant désormais le mercredi), afin de garantir une meilleure continuité du service public et le suivi rigoureux des dossiers administratifs ;  
Considérant qu'il convient de créer un nouveau poste non-permanent en vue de l'arrivée d'un nouvel agent qui doit être formé par l'agent démissionnaire occupant le poste à 20h30 pendant une semaine de tuilage.

### **DÉLIBÈRE :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

**DE CRÉER**, à compter du 25 mai 2026, un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial de catégorie C (échelon 1 – IB367/IM366) à temps non complet.

**DE FIXER** la nouvelle durée de travail à 23,50/35ème (soit 23 heures et 30 minutes) et la validité de ce poste jusqu'au 30 juin 2027 inclus ;

**DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la commune ;

**DE DONNER** pouvoir au Maire pour signer tout acte et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

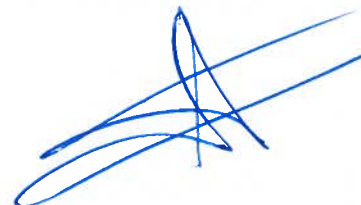
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.



**LE MAIRE**  
**Nicolas POITOU**



A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Alexandre CADIOT**



Département de Maine et Loire  
Arrondissement de Cholet

## COMMUNE DE TRÉMENTINES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Nicolas POITOU, Maire.

#### NOMBRE de CONSEILLERS

ENEXERCICE	23
PRÉSENTS	22
QUORUM	12
POUVOIRS	1
VOTANTS	23

**Étaient présents :** M. DILÉ Maurice – Mme RAUD Virginie – M. BELLANGER Fabien – Mme LEFORT Sophie – M. GUINEBERTEAU Benoît, Adjoints  
M. RIGOULAY Michel – Mme GAUDICHEAU Sonia – Mme CHARPENTIER Audrey, Conseillers délégués  
M. FONTENEAU Jean-Claude – M. BONNIN Daniel – M. SUPIOT Yannick – Mme GABARD Nelly – M. GABOREAU Didier – M. MÉRÉ Stéphanie – Mme MARCHAND Edwige – Mme BAUDRY Aude – Mme CHEVALIER Laëtitia – M. DECRON Mathieu – Mme PETIT Pauline – M. CADIOT Alexandre – M. FRADIN Pascal, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** Mme THIMOLÉON Vanessa qui a donné pouvoir à M. RIGOULAY Michel

**Secrétaire de séance :** Alexandre CADIOT

#### DCM2026.062 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE : RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des délibérations du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, portant délégations à Monsieur Maire, le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis sa dernière réunion :

- Contrat d'assurance : Signature d'un avenant concernant la Maison de l'Enfance, pour donner suite à la pose des panneaux photovoltaïques : 302,64 € TTC par an.
- Marchés publics :
  - Avenant n°1 au marché signé avec un sous-traitant du lot 1 du marché du clocher de l'église à savoir la société CIREME : - 3.004,80 € TTC.
  - Avenant n°3 au marché signé avec la société LESURTEL détenant le lot 3 du marché du clocher de l'église : - 11.137,22 € TTC.
- Exercice du droit de préemption :

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA04935526C0008	3 impasse du Coteau	AC31 – 275m <sup>2</sup>	Non-préemption

- Exercice du droit de préemption (suite) :

N° de décision	Adresse du bien soumis	Référence cadastrale et superficie	Décision
DA04935526C0009	34 rue du Général de Gaulle	AB238 – 84m <sup>2</sup> AB239 – 80m <sup>2</sup> AB243 – 4m <sup>2</sup> AB244 – 141m <sup>2</sup> AB245 – 77m <sup>2</sup> AB246 – 172m <sup>2</sup> AB1015 – 7m <sup>2</sup> AB1016 – 7m <sup>2</sup>	Non-préemption
DA04935526C0010	ANNULÉ		
DA04935526C0011	36 rue des Mauges	AB450 – 272m <sup>2</sup> AB756 – 11m <sup>2</sup>	Non-préemption
DA04935526C0012	12 rue Hector Berlioz	AB589 – 684m <sup>2</sup> AB1201 – 323m <sup>2</sup>	Non-préemption
DA04935526C0013	4 rue de Normandie	B1293 – 230m <sup>2</sup>	Non-préemption
DA04935526C0014	8 rue du Poitou	B832 – 834m <sup>2</sup>	Non-préemption
DA04935526C0015	5 impasse Bellevue	AC56 – 496m <sup>2</sup> AC526 – 224m <sup>2</sup> AC623 – 1278m <sup>2</sup>	Non-préemption

### DÉLIBÈRE :

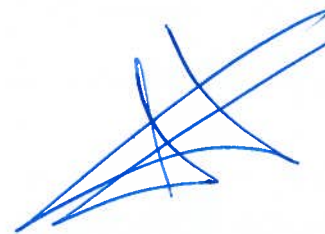
**PREND ACTE** du rapport présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

A Trémentines, le 20 mai 2026.



**LE MAIRE**  
Nicolas POITOU



**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Alexandre CADIOT